

95.

Evaluation de la subvention du CRDI a l'academie de
droit international de la Haye

ÉVALUATION DE LA SUBVENTION
DU CRDI À L'ACADÉMIE DE DROIT
INTERNATIONAL DE LA HAYE

Jean-Denis Archambault

Professeur et Directeur des études
supérieures et de la recherche

Faculté de droit, Université d'Ottawa

août et septembre 1986

TABLE DE MATIÈRES

	<u>Page</u>
Remerciements.....	iii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I: LE MANDAT.....	3
A- Les objectifs de la subvention du CRDI à l'Académie.....	3
B- L'évaluation.....	4
i- Les juristes-boursiers.....	4
ii- L'Académie.....	5
iii- Le CRDI.....	6
CHAPITRE II: LES BOURSIERS.....	8
A- Les critères de sélection des boursiers....	8
i- Les bourses d'étude pour les sessions de cours.....	8
ii- Les bourses de doctorat.....	8
B- Le profil des boursiers du CRDI.....	10
i- La provenance géographique des boursiers.....	10
ii- Les caractéristiques personnelles (sexe, âge et langue d'étude) des boursiers.....	12
iii- La distribution selon la période fréquentée (Droit international privé ou Droit international public) par les boursiers.....	14
iv- Les occupations régulières des boursiers.....	15
v- Le niveau et le lieu d'étude ou de travail des boursiers.....	16

C-	Les boursiers et l'Académie.....	19
i-	La motivation des boursiers envers l'Académie.....	19
ii-	La satisfaction des boursiers envers l'Académie.....	20
iii-	L'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye.....	23
D-	Les boursiers et le CRDI.....	25
i-	La connaissance du CRDI par les boursiers.....	25
ii-	Le formulaire du CRDI destiné aux boursiers.....	26
iii-	L'intérêt des boursiers pour le CRDI...	27
CHAPITRE III:	L'ACADÉMIE ET LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT	29
A-	Les sessions de cours.....	30
B-	Le Programme extérieur.....	31
C-	Les chercheurs de doctorat.....	34
D-	Le Centre d'étude et de recherche de droit international et de relations internationales de l'Académie.....	35
E-	Le Colloque.....	36
CHAPITRE IV:	LE CRDI.....	38
A-	Le CRDI et l'Académie.....	38
B-	Le CRDI et les boursiers.....	41
C-	Le CRDI et les autres organismes subventionnaires de l'Académie.....	42
CONCLUSION:	LE SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	45
LES TABLEAUX A à L (L'INDEX).....		49
LE CALENDRIER DE MISSION À L'ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE.....		62
LA LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS EN ANNEXE.....		69

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement toutes les personnes qui, à divers titres, nous ont assisté dans l'exécution de notre mandat. Nous exprimons notre gratitude envers les membres du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye, particulièrement son Secrétaire général, M. le professeur Daniel Bardonnnet, et les membres du Conseil d'administration, notamment son Président, Son Excellence le baron D.W. van Lynden, le Trésorier M. W.A.J. Wevers, le Chef du secrétariat, Mlle M. Croese, et la Directrice de la Section du logement, Mme C.G. Maris. Nous ont également fait bénéficier de leur précieux dévouement les membres du personnel de la bibliothèque du Palais de la Paix, surtout son Directeur, M. J.C. Schalekamp, et son Directeur adjoint, M. Arthur Effinger.

Nous voulons aussi exprimer notre reconnaissance au personnel du CRDI, soit M. Robert Auger, Secrétaire et Conseiller juridique, ainsi que MM. Christopher Smart et Patrick Doharty, respectivement Directeur associé et Conseiller de la Division des bourses, qui malgré leurs lourdes tâches professionnelles nous ont toujours accordé une généreuse attention.

INTRODUCTION

Le présent Rapport emprunte le plan de l'évaluation requise par notre mandat, tel que décrit au premier Chapitre: d'abord les boursiers (Chapitre II), ensuite l'Académie (Chapitre III) et enfin le CRDI (Chapitre IV). À chaque chapitre nous réunissons la description, l'analyse et les recommandations pertinentes.

Notre description, la plus objective possible dans les circonstances, repose sur les entrevues et rencontres, la documentation disponible et les tableaux statistiques que nous avons établis. L'Académie de droit international de La Haye conserve d'abondantes archives dont elle a tiré, sauf lors de son cinquantième anniversaire en 1973, peu de statistiques. C'est pourquoi les douze tableaux insérés à la fin de notre Rapport (pp. 49 à 61) couvrent des périodes parfois différentes. Nous avons personnellement recueilli et traité certaines données à partir de simples listes énumératives. Ces tableaux sont donc, à notre connaissance, fidèles aux listes transmises par le Secrétariat de l'Académie mais ne revêtent aucun caractère officiel ou parfaitement exhaustif, vu l'impossibilité immédiate de procéder à une vérification détaillée des milliers de dossiers impliqués.

Notre analyse repose en premier lieu sur les quatre objectifs de la subvention du CRDI à l'Académie mentionnés au premier Chapitre. Elle procède également de notre perception des objectifs généraux tant du CRDI que de l'Académie, en regard de la recherche et du perfectionnement en matière de Droit international du développement.

Quant aux recommandations, nous préférons les intégrer tout au long du Rapport, là même où chaque fois elles découlent de la description des faits et de leur analyse. Certaines recommandations peuvent être inter-reliées, auquel cas nous l'indiquons expressément de façon à maintenir l'unité et la cohérence du Rapport. Les recommandations sont répétées et regroupées à la Conclusion, dans l'ordre de leur présentation.

CHAPITRE I

LE MANDAT

Notre mandat général, précisé dans la lettre du 28 juillet 1986 que nous adressait M. Robert Auger, Secrétaire et Conseiller juridique du CRDI, consiste à évaluer la subvention que le CRDI donne annuellement à l'Académie de Droit international de La Haye afin de permettre à des ressortissants des pays en voie de développement (PVD) de suivre les cours dispensés pendant l'été par l'Académie. Cette évaluation doit porter sur les points ci-après mentionnés.

A. Les objectifs de la subvention du CRDI à l'Académie

1. Assurer à un certain nombre de juristes provenant de PVD un complément de formation en Droit international.
2. Sensibiliser les juristes-boursiers à l'idée que la paix et le développement sont davantage promus par l'adoption de solutions multilatérales et conformes au droit que par le recours à des actions unilatérales.
3. Amener les juristes-boursiers à réfléchir sur le Droit international comme facteur de développement.
4. Aider ces boursiers à établir des liens professionnels et personnels avec d'autres juristes de Droit international provenant soit des PVD, soit des pays industrialisés; en somme, leur donner l'occasion de s'intégrer au réseau des spécialistes du Droit international.

B. L'évaluation

L'évaluation tentera d'établir si les objectifs énoncés ci-dessus ont été réalisés. S'ils ne l'ont pas été tout à fait, il s'agira de soumettre des recommandations portant sur les mesures devant être adoptées par le Centre pour que sa contribution serve aux fins pour lesquelles elle est offerte.

L'évaluation portera sur les différentes parties concernées par la subvention du CRDI:

- les juristes-boursiers
- l'Académie de droit international de La Haye
- le CRDI - sa subvention
 - ses relations avec l'Académie
 - ses relations avec les juristes-boursiers.

i- Les juristes-boursiers

Avec la subvention que le CRDI lui accorde annuellement, l'Académie choisit une quinzaine de candidats, juristes des PVD, pour recevoir une bourse leur permettant de suivre le programme de cours en Droit international privé et public dispensé en juillet et août de chaque année. Grâce à cette subvention également, cinq autres bourses sont décernées à des étudiants en doctorat (Droit international) afin de leur permettre d'effectuer auprès de l'Académie un stage de deux mois au cours duquel ils se consacrent à leur thèse. Ces bourses de doctorat sont réservés aux personnes de PVD résidant dans leur propre pays mais qui ne peuvent avoir accès à des sources scientifiques suffisantes.

1. Quels sont les critères retenus par l'Académie pour choisir les candidats au programme de cours et aux bourses de doctorat?
2. Quel est le niveau de formation (1er, 2ème, 3ème cycle) des boursiers du programme d'été et des boursiers du doctorat?
3. Quelle est leur occupation régulière: les études, le fonctionnariat, la pratique, le professorat, la recherche?

4. S'ils sont toujours aux études, à quelle université sont-ils inscrits?
5. Qu'est-ce qui les a motivés à faire acte de candidature aux bourses offertes? Qu'espèrent-ils retirer de leur stage à l'Académie?
6. Renseignements généraux sur les candidats dont la bourse a été subventionnée par le CRDI: de quels pays proviennent-ils? Quel est leur âge moyen? Quel est le pourcentage de femmes?
7. Parmi les boursiers pour le programme d'été, combien ont tenté d'obtenir le diplôme de l'Académie (en plus du simple certificat d'assiduité)? Quelle valeur attachent-ils à ce diplôme?
8. Quel est le volet du programme d'été le plus susceptible de les intéresser: Droit international public ou Droit international privé?
9. Comptent-ils rentrer dans leur pays d'origine? Quand? Qu'y feront-ils?
10. Quelles sont leurs opinions sur les cours dispensés par l'Académie, ou sur le stage de recherche qu'ils y effectuent (bourses de doctorat)? D'une manière plus spécifique, les cours ont-ils été utiles et pertinents pour résoudre les problèmes du développement auxquels sont confrontés leurs pays d'origine? Les cours les ont-ils sensibilisés aux avantages du multilatéralisme (par opposition, à l'unilatéralisme)?
11. Une fois leur stage à l'Académie complété, celle-ci tente-t-elle de garder le contact avec eux? S'intéresse-t-elle à leur sort?
12. Ceux qui ont déjà reçu une bourse grâce à la subvention du CRDI, connaissent-ils le CRDI? Se disent-ils intéressés à collaborer avec le CRDI dans le cadre d'une recherche?

ii- L'Académie

1. Dans la mise au point du programme estival annuel, l'Académie cherche-t-elle à identifier des sujets des cours qui sont plus pertinents aux besoins des boursiers provenant des PVD ou aux besoins de leurs pays?

2. Quels sont, d'après l'Académie, les besoins propres des boursiers provenant des PVD, ou les besoins propres de leurs pays?
3. L'Académie fait-elle un effort pour obtenir le concours de professeurs de Droit international provenant des PVD?
4. Parmi les différentes activités de l'Académie (programme de cours estival, bourse de doctorat, Programme extérieur) lesquelles sont les plus susceptibles de correspondre aux objectifs généraux du CRDI et aux objectifs spécifiques de ses subventions à l'Académie?
5. Parmi les organismes subventionnaires de l'Académie, s'en trouve-t-il qui ont une orientation tiers-mondiste, comme le CRDI? Ces organismes cherchent-ils à influencer l'Académie dans son choix de boursiers, de cours, de programmes?
6. La politique générale de l'Académie énoncée par ses organes dirigeants (Curatorium et Conseil d'administration) est-elle compatible avec les objectifs de la subvention du CRDI?

iii- Le CRDI

1. Combien de bourses (cours d'été, stage de recherche de niveau de doctorat) ont été décernées grâce aux subventions du CRDI depuis 1978?
2. Le CRDI a-t-il suffisamment fait connaître à l'Académie les objectifs de ses contributions annuelles?
3. Le CRDI devrait-il continuer à verser une subvention annuelle à l'Académie? Devrait-il assortir sa contribution de conditions spéciales?
4. Si les pratiques de l'Académie le permettaient, le CRDI devrait-il intervenir plus directement dans le choix des boursiers, dans l'élaboration des critères de sélection, dans la mise au point du programme de l'Académie, dans le choix des professeurs?
5. Le CRDI a-t-il intérêt à prendre contact avec d'autres organismes qui subventionnent l'Académie?

6. Les objectifs de la subvention du CRDI sont-ils réalistes, compte tenu des activités et de la politique générale de l'Académie?
7. Le CRDI obtient-il, au sujet de ses boursiers, des renseignements suffisants à partir de la fiche qu'il leur demande de remplir? Devrait-on modifier la fiche? Quel usage est-il fait des renseignements ainsi recueillis? Ces renseignements pourraient-ils être mieux exploités?

Pour exécuter ce mandat nous avons comme convenu séjourné à l'Académie, à La Haye, du 3 au 13 août 1986, pour y rencontrer les autorités de l'Académie et les ressortissants des PVD qui se sont vus accorder en 1986 une bourse grâce à la subvention du CRDI (voir Calendrier de mission, page 47). De retour à Ottawa nous avons procédé à l'étude des formulaires soumis par les boursiers des années antérieures et avons rencontré les personnes compétentes du CRDI. Parallèlement nous avons initié les démarches utiles auprès d'autres organismes subventionnaires de l'Académie qui partagent l'un ou l'autre objectif du CRDI, afin de compléter les informations déjà obtenues à leur sujet à l'Académie. Nous soumettons enfin le présent Rapport, y incluant nos conclusions et recommandations.

CHAPITRE II

LES BOURSIERS

A- Les critères de sélection des boursiers

i- Les bourses d'étude pour les sessions de cours

Il suffit pour être admis auditeur aux cours de l'Académie de faire parvenir la formule appropriée (jointe en annexe) avec mention des trois années d'étude de droit complétées, sauf à se prévaloir d'une expérience en matière internationale qui sera appréciée par l'Académie. Pratiquement tous les candidats sont admis. À sa lettre contenant ces informations minimales, le candidat à la bourse d'étude pour une session de cours devra en outre joindre une recommandation d'un professeur de droit international ainsi que, autant que possible, un exemplaire des travaux scientifiques publiés par le candidat.

ii- Les bourses de doctorat

Les critères formels de sélection des candidats aux bourses de doctorat posent plus d'exigences. Les bourses de doctorat sont réservées aux personnes de PVD résidant dans leur propre pays et qui ne peuvent avoir accès à des bourses scientifiques

suffisantes. Les demandes pour ces bourses doivent être accompagnées d'une recommandation du professeur qui dirige leur thèse, le titre de la thèse y étant mentionné. Les candidats doivent posséder une bonne connaissance de l'une des deux langues de l'Académie, le français ou l'anglais. Ils devront justifier qu'ils sont du niveau "postgraduate" et que leur thèse leur permettra d'obtenir le titre de docteur. La thèse peut porter sur le Droit international privé ou sur le Droit international public.

On nous a appris à l'Académie que les décisions relatives à l'admission des auditeurs et à la sélection des boursiers étaient en fait confiées au Secrétaire général de l'Académie, en l'occurrence Monsieur le professeur Daniel Bardonnnet. Celui-ci retient pour le choix des boursiers l'ordre des critères suivants. D'abord le niveau académique atteint par le candidat dans le cursus des études en droit. Sont ici prises en considération l'université ou l'institution fréquentée par le candidat, les années complétées, la date de dépôt ou de soutenance d'une thèse de second cycle et la qualité des résultats obtenus. Nous avons pu vérifier que la quasi-totalité des boursiers-auditeurs détiennent en effet une maîtrise ou un diplôme de second cycle au moment de leur participation aux sessions de l'Académie. Il s'agit donc prioritairement, comme le veut l'Académie, de bourses à l'excellence.

Le second critère retenu par le Secrétaire général de l'Académie serait le poids de la lettre de recommandation d'un professeur de Droit international. En troisième lieu, explique le professeur Bardonnnet, l'Académie recherche un équilibre linguistique entre le français et l'anglais dans tous les programmes qu'elle dispense. Enfin interviennent d'autres considérations comme la distribution géographique selon les continents, une certaine équité de représentation entre les sexes, puis ce qui peut être qualifié de "sensibilité aux circonstances", expression couvrant par exemple le nouvel intérêt que porte la République de Chine au droit occidental. Aucune information relative à la condition financière du candidat boursier ne peut être retenue dans le processus de sélection, vu d'une part l'impossibilité d'en faire la vérification et, d'autre part, la priorité attachée à l'excellence académique.

B- Le profil des boursiers du CRDI

i- La provenance géographique des boursiers

Les 184 boursiers (auditeurs et chercheurs de doctorat) du CRDI dénombrés depuis 1979 jusqu'à 1986, présentent la distribution géographique exposée au Tableau A. À l'exception de quelques choix irréguliers (boursiers japonais, polonais et soviétiques) non significatifs et peu utiles à notre évaluation,

les boursiers proviennent de 69 PVD et se répartissent comme suit: 46.7% d'Afrique, 25.6% d'Amérique centrale et latine puis, enfin, 26.1% d'Asie et du Moyen-Orient. Le continent africain y est légèrement en surnombre si l'on compare le 46.7% africain des boursiers du CRDI au 35.1% africain recensé parmi le total des auditeurs de l'Académie en provenance des PVD (Tableau B). L'Amérique centrale et latine (25.6% des boursiers du CRDI contre 35.6% des auditeurs de l'Académie) en retour est sous-représentée. L'Asie et le Moyen-Orient demeurent pratiquement au même point (26.1% des boursiers du CRDI contre 27.9% des auditeurs de l'Académie).

Lorsque l'on dégage du groupe des 184 boursiers, les 47 boursiers de doctorat du CRDI, le Tableau C indique qu'ils appartiennent à 22 pays. La distribution géographique des boursiers de doctorat se concentre cependant encore plus fortement en Afrique (30 boursiers, soit 63.8%), ne laissant que 5 (10.6%) et 10 (21.2%) boursiers à l'Amérique centrale et latine et à l'Asie, respectivement.

Ce déséquilibre en faveur des auditeurs et chercheurs de doctorat africains peut tenir partiellement au fait que, comme nous l'établirons (voir v- Le niveau et le lieu d'étude ou de travail des boursiers) bon nombre de boursiers étaient étudiants en France au moment de la réception de la bourse. Or on peut croire que la France, ex-métropole coloniale, accueille dans ses

universités beaucoup d'étudiants francophones africains, demeurés culturellement liés à elle. De plus les frais de scolarité imposés aux étrangers en France sont demeurés de beaucoup inférieurs à ceux d'autres pays industrialisés comme la Grande-Bretagne, les États-Unis ou le Canada, ce qui expliquerait une plus grande fréquentation des universités françaises par les étudiants des PVD, surtout africains.

Mais une autre hypothèse, accessoire celle-là, serait de noter la sympathie scientifique naturelle du Secrétaire général de l'Académie (depuis 1947 le poste a été occupé à quatre reprises consécutives par un juriste de nationalité française) pour les professeurs, chercheurs et étudiants africains francophones.

RECOMMANDATION 1: Suggérer à l'Académie d'établir un certain équilibre dans la provenance géographique des boursiers du CRDI, notamment en augmentant le nombre des boursiers d'Amérique centrale et latine ainsi que d'Asie et du Moyen-Orient.

ii- Les caractéristiques personnelles (sexe, âge et langue d'étude) des boursiers

Quarante-six boursiers du CRDI, soit 26% du total, étaient de sexe féminin (Tableaux E et F), ce qui est inférieur au 34.9%

de clientèle féminine parmi les auditeurs de l'Académie depuis 1981 (Tableau G). Cependant notre compilation des 939 auditeurs des PVD pour la période 1981-1986 montre un pourcentage féminin de 24.8%. En somme la proportion des boursiers féminins du CRDI est semblable à celle des auditeurs des PVD à l'Académie. Les boursiers féminins occupent sensiblement la même proportion du total des boursiers du CRDI tant chez les auditeurs (27%, Tableau E) que chez les chercheurs de doctorat (25%, Tableau F).

L'âge moyen des boursiers chercheurs de doctorat (33.6 ans, Tableau F) est quelque peu supérieur à celui des boursiers auditeurs (30.5 ans, Tableau E). L'Académie ne dispose actuellement d'aucune donnée statistique sur l'âge moyen de ses auditeurs, ce qui empêche toute comparaison sûre entre ceux-ci et les boursiers du CRDI. Faisant cependant appel à son expérience personnelle de professeur et Secrétaire général de l'Académie, M. Daniel Bardonnnet croit que l'âge moyen des auditeurs se situe entre 26 et 27 ans. Peut-être alors les auditeurs et étudiants de PVD sont-ils un peu plus âgés que ceux des pays industrialisés.

Les deux langues utilisées à l'Académie sont l'anglais et le français. On maintient à ce chapitre des groupes d'auditeurs et des services pédagogiques pratiquement égaux. Il nous a

toutefois été impossible d'établir des statistiques exactes sur ce sujet, sauf pour la clientèle féminine. L'Académie précède en effet le nom de ses auditeurs féminins du préfixe de Mlle et Mme, ou Miss et Mrs., selon la langue choisie par elles. Il appert donc que depuis 1981 43.4% (Tableau G) des auditeurs féminins de l'Académie ont choisi le français comme langue d'étude. Ce pourcentage s'élève à 67.6% (Tableau H) pour les boursiers auditeurs féminins du CRDI. Comme susmentionné, l'information disponible ne permet guère de compléter les statistiques utiles pour les boursiers et auditeurs masculins. Le très haut pourcentage (voir v - Le niveau et le lieu d'étude ou de travail des boursiers) de boursiers poursuivant leurs études dans des pays européens francophones nous autorise cependant à croire qu'une même proportion de boursiers masculins du CRDI opte pour le français comme langue d'étude.

RECOMMANDATION 2: Suggérer à l'Académie d'établir, sous réserve de leurs origines géographiques et lieux d'études, un meilleur équilibre linguistique (anglais-français) parmi les boursiers du CRDI.

iii- La distribution selon la période fréquentée (Droit international privé ou Droit international public) par les boursiers

Les chercheurs de doctorat généralement ne s'inscrivent guère aux cours de l'Académie, même si parfois ils choisissent d'y assister librement. Seules évidemment les statistiques relatives aux boursiers auditeurs du CRDI sont disponibles. Elles révèlent que moins du quart (24.2%, Tableau E) des boursiers se sont inscrits à la session de Droit international privé. La moitié d'entre eux (12.1%) se sont inscrits également à la session de Droit international public. L'intérêt des boursiers (75.8%, Tableau E) pour le Droit international public est donc légèrement supérieur à celui de l'ensemble des auditeurs (63.6%, Tableau I) pour le même sujet. La constatation vaut aussi à l'endroit des 939 auditeurs des PVD durant la période 1981-1986: nos compilations révèlent que 62.7% d'entre eux ont assisté à la période de Droit international public. Mais un écart de 12% chez les boursiers du CRDI par rapport à l'ensemble ne nécessite pas, croyons-nous, la prise de mesures de redressement.

iv- Les occupations régulières des boursiers

Depuis de nombreuses années l'Académie publie quelques statistiques relatives à l'occupation de ses auditeurs. Notre Tableau K donne les pourcentages d'appartenance des auditeurs à sept types d'occupations régulières pour les années 1978 à 1985. Nous avons établi à l'aide des formulaires envoyés au CRDI par

une partie des boursiers depuis 1979, des statistiques semblables. Faute par le formulaire du CRDI de préciser la période (Droit international privé ou Droit international public) fréquentée par le boursier, nous n'avons pu utiliser cette distinction chez les boursiers du CRDI. Le Tableau J montre qu'une forte proportion des boursiers auditeurs (78.4%) et chercheurs de doctorat (76.6%) provient des milieux académiques, soit comme étudiant (respectivement 65.6% et 33.3%) soit en qualité de professeur ou assistant (12.8% et 43.3%). Ces pourcentages sont beaucoup plus élevés que ceux des mêmes occupations parmi les auditeurs de l'Académie: 45.0% d'étudiants et 9.4% de professeurs et assistants (Tableau K).

v- Le niveau et le lieu d'étude ou de travail des boursiers

Vu l'irrégularité et le caractère maintes fois incomplet des formulaires et données reçus au siège social du CRDI à Ottawa, nous n'avons considéré comme étudiant ou travaillant en Europe et quelquefois en Amérique, que les boursiers en ayant fait la mention expresse. Ils sont au nombre de 96. Tous les autres boursiers du CRDI, incluant ceux dont le formulaire n'est pas disponible (19) ou ceux n'ayant guère donné suffisamment d'informations, sont présumés provenir d'autres lieux; on en dénombre 88. De sorte que 52.1% des boursiers du CRDI séjournaient déjà en Europe ou en Amérique (5 cas) lorsque leur fut accordée la bourse.

De ces 96 boursiers déjà domiciliés en Europe pour la plupart, la majorité fréquentait des universités de pays francophones (France: 50; Suisse: 9; Belgique: 7;), les autres étant inscrits à des universités britanniques (8), italiennes (4), allemandes (3) ou autres. Malgré l'insuffisance sporadique des informations fournies par les boursiers sur les formulaires du CRDI, nous estimons à 80% environ la proportion des étudiants de niveau de doctorat parmi les 96 récipiendaires de bourse du CRDI domiciliés en France. On peut évidemment soupçonner que la majorité de ces étudiants de niveau de doctorat touche déjà une bourse d'étude annuelle accordée par une autre source de financement nationale ou internationale. Il en était ainsi tout au moins des boursiers du CRDI interviewés à La Haye.

Quant aux boursiers occupés à remplir un travail ou emploi, ils semblent pour la plupart être domiciliés dans leur pays d'origine. Les entrevues avec les boursiers du CRDI de l'année 1986 nous ont cependant laissé comprendre que certains d'entre eux profitaient de l'indemnisation d'un voyage d'affaires en Europe pour se rendre assister aux cours de l'Académie et recevoir la bourse.

Il est vrai que le montant de la bourse de l'auditeur couvre en général uniquement les frais de séjour pendant une période de trois semaines à La Haye. Les frais de voyage ne lui

sont donc pas remboursés, contrairement au boursier de recherche de doctorat. Mais vu les frais de voyage relativement peu élevés depuis les capitales européennes jusqu'à La Haye et comme les boursiers qui poursuivent leurs études de doctorat en Europe reçoivent habituellement une autre bourse de source différente, on peut croire que la bourse du CRDI constitue souvent une duplication de l'aide financière annuelle par ailleurs accordée à l'étudiant.

Les autorités de l'Académie sont déjà sensibilisées à ce phénomène. L'expérience aurait cependant démontré que des boursiers éloignés et qui ne pouvaient assumer des frais de transport trop élevés, ont dû décliner la bourse qui leur était offerte par l'entremise de l'Académie. Cela explique, semble-t-il, que des bourses de recherche de doctorat, normalement réservées aux étudiants de PVD résidant dans leur propre pays, aient parfois été accordées à de tels étudiants qui poursuivaient en fait leurs études de doctorat et résidaient dans des capitales européennes. On nous a enfin laissé entendre que ce problème du coût prohibitif du transport jusqu'à La Haye ne peut être facilement résolu, tant que l'Académie désire éviter toute discrimination entre les boursiers du CRDI et les boursiers d'autres organismes, comme le gouvernement hollandais, dont la politique consiste à ne pas indemniser le boursier de ses frais de transport.

RECOMMANDATION 3: Explorer avec les organismes donateurs et les autorités de l'Académie, la possibilité de réduire le cumul de bourses par les récipiendaires des bourses du CRDI, pour offrir lesdites bourses à des étudiants ou juristes résidents véritablement dans les PVD.

C- Les boursiers et l'Académie

i- La motivation des boursiers envers l'Académie

L'excellence et le prestige de l'Académie de droit international de La Haye suffisent évidemment à attirer les boursiers auditeurs à l'Académie, tout comme les centaines d'auditeurs annuels des pays industrialisés (Tableau D) et en voie de développement (Tableau B). En entrevue les boursiers ont aussi mentionné la stimulation intellectuelle et professionnelle qu'offre l'Académie, particulièrement à travers son réputé corps professoral international et sa clientèle étudiante cosmopolite. Le Certificat d'assiduité obtenu sur demande (page 40 du Bulletin 1986 joint en annexe) constitue une reconnaissance officielle très recherchée par les boursiers.

La possibilité pour les auditeurs provenant des PVD de vivre quelques semaines à La Haye, souvent sous le toit d'une

famille hôte choisie par l'intermédiaire de la section de logement de l'Académie, constitue une chance unique dans la formation d'un internationaliste. Enfin le passage à l'Académie, véritable Mecque du Droit international, permet au boursier de manifester sa première présence dans le réseau relativement serré des experts en la matière.

Le Diplôme (pages 26 à 39 du Bulletin 1986), aussi rare que prestigieux, n'est pas un objectif immédiatement accessible à la majorité des auditeurs et boursiers. Chaque été à peine une trentaine de candidats parmi la cinquantaine de postulants, sont retenus par l'Académie pour constituer une première liste d'aspirants. Dans un second temps, lors des séminaires destinés aux candidats au diplôme, cette liste se rétrécit à six ou sept candidats, seuls autorisés à se présenter aux examens. Souvent aucun, à l'occasion un ou deux d'entre eux réussissent à obtenir le Diplôme durant une session estivale.

ii- La satisfaction des boursiers envers l'Académie

Tous les boursiers de 1986 se sont dits entièrement satisfaits de leurs études à l'Académie. Les cours, les professeurs, la bibliothèque, la documentation, les services aux étudiants, les activités para-académiques (voir le Programme de L'AAA, Été de 1986, dont copie est jointe en annexe) sont de la

plus haute qualité. La richesse et la diversité de la population étudiante créent une atmosphère propice à la culture juridique internationale. Bref à l'unanimité des boursiers, l'Académie demeure un lieu unique et privilégié pour ce type de formation supérieure.

Bon nombre de boursiers ont toutefois souligné que le Droit international du développement et l'étude des problèmes particuliers du tiers monde restent une dimension plutôt accessoire des activités de l'Académie. Les boursiers savent évidemment que plus du deux tiers des auditeurs de l'Académie résident dans les pays industrialisés (Tableaux B et D) et ont une connaissance limitée des PVD. Ils sont en outre conscients qu'une forte majorité des professeurs de l'Académie proviennent également des pays industrialisés (Tableau L). Bien sûr, précisent les boursiers, l'origine géographique d'un professeur ou d'un auditeur ne détermine pas nécessairement sa connaissance du développement. Mais l'ensemble du programme et des enseignements leur paraît réserver un espace étroit au Droit international du développement, souvent qualifié ou traité de "soft law".

Quelques boursiers ont en outre fait remarquer que peu de professeurs asiatiques avaient enseigné à l'Académie. Nous avons noté deux professeurs en provenance des Indes depuis 1979.

Durant les 7 dernières années le nombre des professeurs latino-américains fut à peu près le même que celui des africains, soit une douzaine.

RECOMMANDATION 4: Suggérer à l'Académie, voire même lui offrir les argents nécessaires pour engager chaque année un professeur asiatique, un professeur africain et un professeur latino-américain dans chacune des deux périodes (Droit international public et Droit international privé). Tout en prenant soin de maintenir les hauts standards scientifiques de ses enseignements, l'Académie hausserait ainsi à 30% environ la proportion des professeurs en provenance des PVD à l'Académie.

Enfin quelques boursiers parmi les latino-américains ont souhaité que l'Académie, si elle pouvait disposer de ressources financières plus abondantes, songe à rendre l'espagnol langue d'usage des cours à l'Académie. Ces mêmes boursiers reconnaissent en revanche que la promotion de l'espagnol ne constitue pas une priorité puisque, de toute façon, l'anglais, le français ou les deux à la fois, sont des langues indispensables à la carrière diplomatique et à l'expert juriste international.

iii- L'Association des auditeurs et anciens auditeurs de
l'Académie de droit international de La Haye

Le stage à l'Académie favorise l'appartenance à un réseau informel d'experts en matière de droit international. De sorte que l'ancien auditeur demeure plus naturellement au fait des publications et travaux résultant des Cours, du Centre d'étude et de recherche de droit international et de relations internationales de l'Académie, ou du Programme extérieur de l'Académie. Bref l'Académie par son autorité scientifique maintient toujours un certain contact intellectuel avec ses anciens auditeurs.

Il existe un autre moyen de contact, plus concret, de l'Académie avec ses auditeurs et anciens auditeurs, et qui depuis 1923 est l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye (AAA). L'un des buts de l'Association est de faciliter le séjour à La Haye des auditeurs de l'Académie, particulièrement à travers un service de logement et l'organisation d'un programme estival d'activités sociales et culturelles (Voir Programme de l'AAA, Été de 1968, joint en annexe). Mais l'AAA a pour objectif principal "de maintenir les relations intellectuelles et amicales entre les auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie et de développer l'esprit international notamment au moyen de congrès

internationaux fréquents" (exemple: Milan 1980; Munich 1983; Caire 1985). L'AAA encourage en outre ses membres à publier leurs travaux dans sa propre revue de droit international, l'Annuaire, qui est envoyée à tous les membres. Les membres reçoivent aussi l'Écho, bulletin de liaison qui leur permet de suivre les activités de l'AAA (voir Écho, Tome XVII, février 1986, joint en annexe).

Le Secrétaire général de l'AAA, monsieur le professeur Lammers, de la Faculté de droit de l'Université de Leyden, nous a fait part de nombreux problèmes qui empêchent l'AAA de rencontrer pleinement ses objectifs. L'AAA manque de ressources financières adéquates. Les groupes nationaux et régionaux, notamment ceux des PVD plus éloignés ou pauvres, sont peu engagés ou inexistantes. Les activités annuelles telles le tribunal-école (Moot Court) et la publication de l'Annuaire rejoignent surtout les anciens auditeurs des nations européennes et nord-américaines, bien que le congrès quasi annuel se soit tenu à l'occasion dans des PVD.

Lors de leur séjour à La Haye tous les auditeurs de l'Académie reçoivent l'information et les invitations de l'AAA et en connaissent l'existence. Toutefois la majorité des boursiers interviewés ont déploré le coût relativement élevé pour eux (40 DFL, soit environ \$30 canadiens) de la contribution annuelle demandée par l'AAA. Très rares sont les anciens auditeurs résidants dans les PVD qui adhèrent à l'AAA.

RECOMMANDATION 5: Mettre à la disposition des regroupements nationaux ou régionaux de l'AAA, certains services des bureaux régionaux du CRDI et établir accessoirement un programme d'aide au secrétariat de ces regroupements.

D- Les boursiers et le CRDI

i- La connaissance du CRDI par les boursiers

Les boursiers, sauf rares exceptions fortuites, jusqu'au moment où on leur apprend à La Haye même l'origine de leur bourse, ignorent totalement l'identité du donateur. Les entrevues réalisées en août dernier révèlent en outre que le boursier demeure par la suite dans la plus complète ignorance de la nature du CRDI. Ni l'Académie, ni un document pertinent, ni un représentant du CRDI, ni, si l'on veut, le personnel de l'Ambassade du Canada à La Haye, n'instruisent le boursier sur la vocation, les objectifs, le fonctionnement et le lieu du siège social du CRDI.

RECOMMANDATION 6: Tout en maintenant une attitude relativement réservée, le CRDI aurait intérêt à être plus visible auprès du Curatorium et du Secrétariat de l'Académie ainsi que des

auditeurs et boursiers. À peu de frais le CRDI pourrait mettre à la disposition des membres du Curatorium et du personnel de l'Académie des pochettes d'informations sur son identité. Des extraits pertinents de cette documentation pourraient être distribués aux auditeurs de l'Académie, sinon aux boursiers tout au moins. Enfin le CRDI pourrait inviter le ministère des Affaires extérieures du Canada à imiter le gouvernement hollandais en offrant aux boursiers du CRDI, à l'Ambassade du Canada à La Haye, une réception annuelle à laquelle ils se familiariseraient tant avec le Canada qu'avec l'organisation même du CRDI.

ii- Le formulaire du CRDI destiné aux boursiers

Le formulaire remis au boursier pour être rempli et envoyé par lui au siège social d'Ottawa, pourrait être amélioré dans sa forme et son contenu. Primo le formulaire est rédigé en anglais seulement, ce qui non seulement cadre peu avec les usages de l'Académie, du CRDI et du Canada, mais aussi ne permet pas de connaître la langue de cours choisie par le boursier qui évidemment s'est vu inciter à répondre dans la langue du formulaire. Secundo, le formulaire omet certaines questions comme la ou les langues parlées (exemple: l'espagnol, l'une des trois langues des Nations Unies), la période fréquentée (Droit international privé ou public, ou les deux) et le degré de satisfaction de l'auditeur à l'égard de l'Académie, notamment la

pertinence des enseignements envers le Droit international du développement.

Ainsi plusieurs boursiers n'ont pas répondu ou n'ont répondu que partiellement au questionnaire du CRDI. Nous ne croyons pas évidemment qu'il soit opportun de rendre l'octroi de la bourse du CRDI conditionnel à l'envoi par le boursier de ce formulaire dûment rempli.

RECOMMANDATION 7: Au formulaire du CRDI pourraient être jointes une lettre et des informations instruisant le boursier sur l'organisme donateur. Ce formulaire serait bilingue, c'est-à-dire rédigé dans les deux langues d'usage de l'Académie, le français et l'anglais, ou, en y ajoutant l'espagnol, trilingue. Enfin certaines questions formulées aux paragraphes précédents pourraient être ajoutées à ce formulaire, pourvu qu'on explique brièvement au boursier le but et l'usage dudit formulaire.

iii- L'intérêt des boursiers pour le CRDI

À l'exception de quelques lettres de boursiers des années antérieures qui sont demeurées en filière au siège social du CRDI, l'unique outil de mesure dont nous disposons est l'entrevue

des étudiants à La Haye en août dernier. L'intérêt manifesté envers le CRDI par les boursiers interviewés ne fait toutefois aucun doute. Vraisemblablement ils sont personnellement et professionnellement sympathiques à l'image du CRDI que nous leur avons projetée, en dépit de notre peu d'autorité et de connaissance sur le sujet. Les boursiers souhaitaient savoir plus sur le CRDI et maintenir des contacts avec lui, allant de l'échange d'information à la réalisation de projets scientifiques. Il y aurait donc parmi les boursiers un bassin de ressources professionnelles et scientifiques disposées à collaborer avec le CRDI.

RECOMMANDATION 8: Maintenir le contact avec les boursiers et les informer des travaux accomplis par le CRDI, à travers les bureaux régionaux ou l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye (recommandation 5). Diffuser la liste des noms, adresses, occupations professionnelles et publications scientifiques des boursiers annuels entre eux et, en second lieu, dans les milieux professionnels intéressés.

CHAPITRE III

L'ACADÉMIE ET LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Aucun document, nous a-t-on dit, n'expose l'orientation générale de l'Académie à l'endroit des PVD. En 1972, à l'occasion du cinquantenaire de l'Académie, monsieur le professeur Alfred E. Von Overbeck faisait observer, sans doute avec justesse, que "le Curatorium, au sein duquel siègent des juristes éminents d'origine très diverse, s'est toujours efforcé de composer un programme faisant place à de multiples opinions, à des sujets spéciaux variés, à des cours généraux donnés tour à tour par des représentants de traditions juridiques différentes. À cette variété dans l'origine des enseignants, s'ajoute le fait que le Curatorium accorde une grande liberté quant aux sujets et aux méthodes. En fin de compte la seule orientation consciente [notre souligné] que l'on puisse dégager est peut-être la volonté de rapprocher le Droit international public et le Droit international privé" (Livre jubilaire 1923-1973, p. 118, joint en annexe).

La politique générale de l'Académie se comprend plutôt à travers ses programmes et activités. L'accent mis sur les PVD varie sensiblement selon l'objectif d'une activité donnée qui,

dans certains cas, se rapproche étroitement des objectifs de la subvention du CRDI.

A- Les sessions de cours

On ne trouve pas non plus un énoncé de l'Académie relatif à la pertinence de ses cours à l'endroit du Droit international du développement. De même il est extrêmement difficile de s'en remettre aux titres des divers cours dispensés à l'Académie durant les dernières sessions estivales. Par leur formulation générale et par la latitude qu'ils laissent aux professeurs, ces cours ne révèlent pas le contenu de l'enseignement qui ait porté sur la problématique du Droit international du développement. Si bien que le seul indice précis dont nous disposions est l'origine géographique des professeurs et des étudiants. Or 30.7% des auditeurs et 20.3% des professeurs (Tableaux B, D et L) de l'Académie au cours des huit dernières sessions, provenaient de PVD. Nous n'avons perçu aucune augmentation ni diminution notable de ces proportions durant la période choisie. Ces chiffres ne peuvent à eux seuls traduire fidèlement la préoccupation de l'Académie pour les besoins des PVD (voir toutefois la recommandation 4); M. le professeur Bardonnet, Secrétaire général, nous a précisé que l'Académie prévoit généralement deux des sept cours d'une période (Droit international privé et Droit international public) sur des thèmes spécifiquement de Droit international du développement.

B- Le Programme extérieur

L'Académie a choisi lors de la création de son Programme extérieur en 1968, de remplir sa vocation à l'égard du développement international, principalement hors du cadre des sessions estivales. Le contenu scientifique (professeurs invités et sujets traités) de ce Programme est longuement décrit aux pages 63 et suivantes du Bulletin 1986 joint en annexe. Il reflète fidèlement l'intention initiale de l'Académie de profiter du Programme extérieur pour "se concentrer sur des sujets ayant une signification spécifique pour des PVD dans l'ensemble des continents africain, asiatique et latino-américain" et pour se "destiner à de jeunes professeurs de Droit international et à de jeunes diplomates travaillant dans des ministères des Affaires étrangères et n'ayant pas encore l'occasion des contacts internationaux" (Livre jubilaire 1923-1973, p. 160, joint en annexe).

La préparation matérielle d'une session du Programme extérieur se déroule approximativement ainsi: le Secrétaire général adresse, pour annoncer l'organisation d'une session dans un lieu déterminé, des lettres aux doyens des facultés de droit, aux directeurs des écoles nationales d'administration, aux ministres des Affaires étrangères des divers pays de la région intéressée. Il demande à ces diverses autorités, non pas de

désigner ou de proposer des stagiaires, mais d'informer de l'organisation de la session les personnes susceptibles de poser leur candidature. L'Académie tient beaucoup, semble-t-il, à procéder pour le Programme extérieur, de la même façon que pour les sessions se déroulant traditionnellement à La Haye: les candidatures doivent être présentées individuellement par les intéressés, le choix se faisant sur la base de leur excellence scientifique.

Les coûts du Programme sont répartis et assumés comme suit. L'Académie paie les frais de transport et de repas ainsi que les honoraires des professeurs invités à dispenser leur enseignement à la session du Programme extérieur. Tous les participants sont choisis ultimement par le Secrétaire général de l'Académie. Chacun des participants étrangers au pays hôte recevra de l'Académie un billet d'avion lui permettant de se rendre au lieu de la session, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de \$30 U.S. par jour couvrant les frais de repas pour la durée de la session. Le pays hôte offre le logement à tous les participants et professeurs de même qu'au Secrétariat de l'Académie. Ce pays doit également assurer la disponibilité de locaux adéquats pour la tenue des cours et séminaires. Il doit enfin prendre en charge les frais de transport et de repas de ses propres participants nationaux. Le Programme extérieur de 1986 qui se tiendra à Buenos Aires, accueillera quelque dix-huit participants étrangers et une vingtaine d'argentins.

On nous a dit estimer à 75% environ la participation financière du pays hôte, tandis que le 25% restant incombe à l'Académie. Or ce coût annuel pour l'Académie, évalué actuellement à 130,000 florins (\$ 50,000 U.S.) est entièrement supporté par le ministère du Développement et de la Coopération de la Hollande. En somme c'est le gouvernement hollandais qui, financièrement, maintient l'engagement de l'Académie dans le Programme extérieur.

On peut donc croire que le Programme extérieur, puisqu'il s'adresse prioritairement aux PVD (lieux du déroulement, sujets traités et professeurs invités) correspond mieux aux objectifs de la subvention du CRDI décrits aux documents remis par monsieur le Secrétaire et Conseiller juridique Robert Auger et reproduits au Chapitre I.

RECOMMANDATION 9: Au moins sur une base expérimentale de quelques années, mettre certaines sommes d'argent et quelques infrastructures (bureaux régionaux) du CRDI à la disposition du Programme extérieur. Cette recommandation pourrait signifier le retrait progressif, partiel ou total, des argents jusque-là consacrés par le CRDI aux bourses de sessions estivales de l'Académie.

C- Les chercheurs de doctorat

En plus des avantages scientifiques et professionnels mentionnés jusqu'ici, l'Académie jouit d'un accès unique à la Bibliothèque du Palais de la Paix, d'abord destinée à la Cour internationale de Justice. On y trouve près de huit cent mille ouvrages spécialisés en Droit international, ce qui en fait l'une des bibliothèques les mieux documentées sur le sujet. Il est par conséquent évident qu'un étudiant de doctorat en provenance des PVD obtient, grâce à la bourse du CRDI, une chance unique de poursuivre ses recherches dans les meilleures conditions.

Les boursiers de recherche nous ont tous dit profiter de leur présence à l'Académie pour simultanément assister librement à certains cours et établir des contacts amicaux et professionnels avec les auditeurs et professeurs.

Il nous est toutefois apparu que l'un ou l'autre boursier de recherche en était parfois à sa seconde présence à l'Académie, ce qui est en soi tout à fait louable mais diminue peut-être l'utilité de la bourse. D'autres boursiers de recherche poursuivent leurs études et résident déjà en Europe, où ils ont accès à des bibliothèques de grande richesse. En somme quelques boursiers de recherche du CRDI touchent deux doubles bénéfices: boursiers annuels de leur pays d'origine, ils reçoivent la bourse

du CRDI; étudiants d'une université européenne dotée d'une bibliothèque adéquate, ils profitent de la bibliothèque du Palais de la Paix, évidemment supérieure, nous en convenons.

RECOMMANDATION 10: Sensibiliser l'Académie à l'importance de choisir des boursiers de recherche de doctorat qui, de préférence, en sont à leur première chance d'accéder à une bibliothèque européenne ou nord-américaine.

D- Le Centre d'étude et de recherche de droit international et de relations internationales de l'Académie

Ce Centre poursuit depuis 1957 trois objectifs principaux: familiariser les participants avec la recherche scientifique en Droit international; encourager les méthodes de travail collectif, dans la confrontation de méthodes de pensée et de cultures diverses; la publication des travaux des participants.

C'est à l'issue de la période habituelle des cours que fonctionne le Centre, soit de la mi-août à la mi-septembre environ. Le nombre des participants pour chaque session avait

été fixé à l'origine à 36, répartis en deux groupes, selon la langue française ou anglaise. Depuis le début des années 70 ce nombre est réduit. Le Centre accueille au Palais de la Paix de 10 à 12 participants dans chaque groupe. Il aborde chaque année un thème différent, non spécialement relié aux PVD. Le thème qui a le plus suscité d'intérêt pour les PVD fut peut-être celui de 1958, "Le régime des investissements privés étrangers dans le problème du développement économique des pays dits "sous-développés".

Le seul autre indice matériel, bien qu'imparfait, est celui de la répartition géographique des 738 participants provenant de 79 pays durant les 28 sessions écoulées entre 1957 et 1985. Selon les compilations de l'Académie elle-même, environ le tiers des participants proviennent des PVD et se distribuent ainsi: Afrique, 99; Amérique centrale et latine, 44; Asie, 120. Les objectifs du Centre d'étude ne correspondent donc que partiellement aux objectifs de la bourse et des institutions du CRDI.

E- Le Colloque

L'Académie organise un Colloque annuel d'une durée de trois jours et tenu au Palais de la Paix durant la première quinzaine de novembre habituellement. Depuis 1978 l'Université des Nations

Unies collabore étroitement à l'organisation du Colloque et en supporte entièrement le coût, soit environ 130,000 florins (\$ 50,000 U.S.) par an. Le Colloque réunit un groupe d'experts juristes internationaux qui discutent de sujets choisis par l'Académie et l'Université des Nations Unies. La liste de la quarantaine de participants publiée chaque année dans les volumes de ces colloques, montre que peu d'experts des PVD, parmi les plus prestigieux noms du Droit international, y participent. Par ailleurs le Droit international du développement a fait expressément l'objet des Colloques de 1979 et 1980. Mais il est clair que le Colloque ne constitue pas l'activité privilégiée par l'Académie pour promouvoir la recherche et l'enseignement du Droit international du développement.

CHAPITRE IV

LE CRDI

A. Le CRDI et l'Académie

Le CRDI, il faut bien l'admettre, est peu ou pas connu de l'Académie si ce n'est, bien sûr, par sa contribution financière annuelle et, chez certains membres du Curatorium, par des contacts limités auprès de personnes individuelles comme le Président du CRDI, M. Ivan Head. Quelques échanges de lettres administratives depuis la naissance du programme de bourses (1978) résument en quelque sorte la connaissance institutionnelle de l'Académie sur le CRDI.

RECOMMANDATION 11: Le CRDI aurait intérêt à se faire connaître de tous les membres du Curatorium et du Conseil d'administration de l'Académie, notamment en leur faisant parvenir de la documentation explicative sur le CRDI (recommandation 6) et en ajoutant leur nom à la liste d'envoi du CRDI. Puisqu'il n'a pas de bureau régional en Europe, le CRDI devrait peut-être en outre obtenir à cette fin la collaboration de l'Ambassade du Canada à La Haye. Le CRDI pourrait enfin, à travers ses bureaux

régionaux, profiter du Programme extérieur de l'Académie (recommandation 9) pour faire connaître son existence et ses objectifs.

Les objectifs des bourses du CRDI, tels qu'exposés par le Secrétaire et Conseiller juridique (voir Chapitre I, Le mandat), n'ont à notre connaissance jamais été portés à l'attention de l'Académie. Il nous a donc semblé que l'Académie ne percevait dans les 184 bourses du CRDI qu'une aide matérielle permettant de faciliter l'accession d'auditeurs des PVD à la session d'été pour les uns et à la recherche de doctorat pour les autres, ce qui rencontre les objectifs 1 et 4 de la subvention du CRDI. Mais il appert que la sensibilité déjà existante de l'Académie aux objectifs 2 et 3 n'a pas été accentuée par les bourses du CRDI, bourses qui au demeurant constituent un apport mineur par rapport à l'ensemble des sources de financement de l'Académie.

L'Académie est assez jalouse de son autonomie académique. On nous a mentionné à quelques reprises qu'elle avait déjà, dans un passé récent, refusé de jouer le rôle de simple "boîte aux lettres". En retour l'Académie collabore intimement sur le plan matériel avec de nombreux gouvernements et organismes internationaux, de façon à assurer son rayonnement scientifique. Le ministère de l'Éducation du gouvernement hollandais par

exemple, remet chaque année à l'Académie une liste d'une cinquantaine de boursiers en provenance des PVD et qu'il a choisi, accompagnée d'une somme d'argent que l'Académie accepte de distribuer aux boursiers de cette liste. Depuis deux ans le Egyptian Fund for Technical Co-operation with Africa a établi avec l'Académie une collaboration semblable à celle du CRDI. Mais il n'y aurait guère, que nous sachions, une influence directe des organismes donateurs sur les programmes de l'Académie, non plus que sur le choix des professeurs.

Les bailleurs de fonds de l'Académie savent sans doute qu'elle accomplit une tâche colossale avec une économie de moyens exemplaire. Offrir des enseignements et permettre la poursuite d'activités scientifiques de la plus haute qualité par quelque 550 auditeurs par année, dont le tiers environ proviennent des PVD, sans leur imposer de frais de scolarité substantiels, tient de l'exploit. Et nous ne voyons pas très bien comment le CRDI pourrait faire lui-même une meilleure sélection des boursiers, sans engager des dépenses disproportionnées vu les dimensions finalement modestes de son programme de bourse. À moins que le CRDI n'opte pour un accroissement significatif de son programme de bourse aux auditeurs et chercheurs de doctorat de l'Académie, il nous paraît financièrement et "politiquement" préférable de tenter de sensibiliser l'Académie aux objectifs du CRDI à travers des contacts personnels et institutionnels et des échanges de

services plus suivis (recommandation 11). Car s'il y a lieu, comme nous l'exprimons dans le présent Rapport, de transmettre plus clairement à l'Académie les vœux et objectifs du CRDI et de procéder à une réallocation de partie ou totalité de la contribution annuelle du CRDI (recommandation 9) vers le Programme extérieur de l'Académie, il demeure que les objectifs du CRDI convergent dans une large mesure avec ceux de l'Académie.

B. Le CRDI et les boursiers

Les boursiers du CRDI passent rapidement à l'oubli du CRDI. Les dossiers plus ou moins constitués contiennent en vrac, entremêlés à la correspondance administrative et aux rapports financiers, les formulaires partiellement remplis et retournés par une fraction des boursiers - un peu plus de la moitié d'entre eux. Ces dossiers, sauf erreur, remplissent actuellement la fonction d'archives rendues d'une certaine utilité par la présente évaluation.

Nous avons dit que le formulaire d'information sur le boursier devait être révisé (recommandation 7). Cette révision n'aura d'utilité que si les dossiers des boursiers deviennent actifs (recommandation 8), c'est-à-dire servent à maintenir le contact triangulaire CRDI - Académie - Boursiers, et à promouvoir par là les objectifs de la subvention du CRDI.

C. Le CRDI et les autres organismes subventionnaires de
l'Académie

Les autres organismes subventionnaires de l'Académie qui méritent notre attention à ce stade-ci de l'évaluation sont peu nombreux. La DANA Foundation (États-Unis) a retiré en 1984 son aide financière aux auditeurs des PVD, pour des raisons de politique interne l'ayant amenée à diriger ses fonds vers les sciences de la santé, nous a-t-on dit. Si l'on élimine certains donateurs aux contributions spéciales ou trop modestes, il ne reste que l'Egyptian Fund for Technical Co-operation with Africa qui a débuté sa participation en 1985, et le gouvernement hollandais, depuis longtemps le plus important support financier des activités de l'Académie envers les PVD. Nous avons pris contact avec ces deux organismes à travers les représentants diplomatiques de leur gouvernement, à Ottawa, et attendons l'information écrite demandée. Nous procédons tout de même à certaines réflexions préliminaires.

En 1985 le Egyptian Fund a versé 13,750 florins (\$ 6,000 U.S.) à l'Académie pour lui permettre d'octroyer vingt-deux bourses à des auditeurs africains de la session estivale. Ce serait l'actuel Ministre des Affaires étrangères d'Égypte, le Dr. Boutros Boutros-Ghali, par surcroît membre du Curatorium de l'Académie, qui, devant le retrait de la Dana Foundation, aurait

décidé de la création d'un programme égyptien fort semblable au programme du CRDI.

La bourse égyptienne, d'un montant moins élevé que celle du CRDI, ne s'adresse qu'aux africains. Ces récipiendaires sont choisis par l'Académie qui leur remet la bourse. Nous verrons selon les informations écrites que nous devons recevoir, s'il y a lieu d'initier des premiers contacts visant l'échange d'informations et de services, notamment par le bureau régional du CRDI au Caire, avec le gouvernement égyptien.

La contribution du gouvernement hollandais aux divers programmes de l'Académie est multiple et vaste. Les ministères de l'Éducation, des Affaires extérieures ainsi que de la Coopération et du Développement soutiennent et participent à la majorité des activités de l'Académie. Nous espérons recevoir sous peu la documentation écrite du gouvernement hollandais sur son programme de bourses aux auditeurs des PVD à l'Académie et sur son soutien aux programmes extérieurs. Nous transmettrons cette documentation au CRDI avec nos observations s'il y a lieu.

Mais notre mission à l'Académie et la lecture de ses rapports financiers révèlent que le gouvernement hollandais est le principal intervenant externe aux activités de l'Académie. Bien qu'il soit utile d'obtenir en premier lieu certaines

informations élémentaires sur les programmes susmentionnés, le CRDI, s'il maintient sa présence à l'Académie, devrait établir une coopération et des liens directs avec le gouvernement hollandais et ses ministères impliqués à l'Académie. Cela permettrait d'étudier concrètement la possibilité d'échanger l'information sur la recherche et l'enseignement en matière de Droit international du développement, sur les boursiers et professeurs des PVD à l'Académie, sur la sélection des boursiers et sur la participation éventuelle du CRDI au Programme extérieur de l'Académie.

RECOMMANDATION 12: Que le CRDI établisse une coopération et des liens directs avec le gouvernement hollandais afin de profiter de sa longue expérience à l'Académie et mettre en commun, de part et d'autre, les ressources et services orientés vers le Droit international du développement.

CONCLUSION

LE SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Suggérer à l'Académie d'établir un certain équilibre dans la provenance géographique des boursiers du CRDI, notamment en augmentant le nombre des boursiers d'Amérique centrale et latine ainsi que d'Asie et du Moyen-Orient.
2. Suggérer à l'Académie d'établir, sous réserve de leurs origines géographiques et lieux d'étude, un meilleur équilibre linguistique (anglais-français) parmi les boursiers du CRDI.
3. Explorer avec les organismes donateurs et les autorités de l'Académie, la possibilité de réduire le cumul de bourses par les récipiendaires des bourses du CRDI, pour offrir lesdites bourses à des étudiants ou juristes résidents véritablement dans les PVD.
4. Suggérer à l'Académie, voire même lui offrir les argents nécessaires pour engager chaque année un professeur asiatique, un professeur africain et un professeur latino-américain dans chacune des deux périodes (Droit

international public et Droit international privé). Tout en prenant soin de maintenir les hauts standards scientifiques de ses enseignements, l'Académie hausserait ainsi à 30% environ la proportion des professeurs en provenance des PVD à l'Académie.

5. Mettre à la disposition des regroupements nationaux ou régionaux de l'AAA, certains services des bureaux régionaux du CRDI et établir accessoirement un programme d'aide au secrétariat de ces regroupements.

6. Tout en maintenant une attitude relativement réservée, le CRDI aurait intérêt à être plus visible auprès du Curatorium et du Secrétariat de l'Académie ainsi que des auditeurs et boursiers. À peu de frais le CRDI pourrait mettre à la disposition des membres du Curatorium et du personnel de l'Académie des pochettes d'informations sur son identité. Des extraits pertinents de cette documentation pourraient être distribués aux auditeurs de l'Académie sinon aux boursiers tout au moins. Enfin le CRDI pourrait inviter le ministère des Affaires extérieures du Canada à imiter le gouvernement hollandais en offrant aux boursiers du CRDI, à l'Ambassade du Canada à La Haye, une réception annuelle à laquelle ils se familiariseraient tant avec le Canada qu'avec l'organisation même du CRDI.

- ✓
- x
7. Au formulaire du CRDI pourraient être jointes une lettre et des informations instruisant le boursier sur l'organisme donateur. Ce formulaire serait bilingue, c'est-à-dire rédigé dans les deux langues d'usage de l'Académie, le français et l'anglais, ou, en y ajoutant l'espagnol, trilingue. Enfin certaines questions formulées aux paragraphes précédents pourraient être ajoutées à ce formulaire, pourvu qu'on explique brièvement au boursier le but et l'usage dudit formulaire.

 8. Maintenir le contact avec les boursiers et les informer des travaux accomplis par le CRDI, à travers les bureaux régionaux ou l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye (recommandation 5). Diffuser la liste des noms, adresses, occupations professionnelles et publications scientifiques des boursiers annuels entre eux et, en second lieu, dans les milieux professionnels intéressés.

 - ✓
x 9. Au moins sur une base expérimentale de quelques années, mettre certaines sommes d'argent et quelques infrastructures (bureaux régionaux) du CRDI à la disposition du Programme extérieur. Cette recommandation pourrait signifier le retrait progressif, partiel ou total, des argents jusque-là consacrés par le CRDI aux bourses de sessions estivales de l'Académie.

10. Sensibiliser l'Académie à l'importance de choisir des boursiers de recherche de doctorat qui, de préférence, en sont à leur première chance d'accéder à une bibliothèque européenne ou nord-américaine.
11. Le CRDI aurait intérêt à se faire connaître de tous les membres du Curatorium et du Conseil d'administration de l'Académie, notamment en leur faisant parvenir de la documentation explicative sur le CRDI (recommandation 6) et en ajoutant leur nom à la liste d'envoi du CRDI. Puisqu'il n'a pas de bureau régional en Europe, le CRDI devrait peut-être en outre obtenir à cette fin la collaboration de l'Ambassade du Canada à La Haye. Le CRDI pourrait enfin, à travers ses bureaux régionaux, profiter du Programme extérieur de l'Académie (recommandation 9) pour faire connaître son existence et ses objectifs.
12. Que le CRDI établisse une coopération et des liens directs avec le gouvernement hollandais afin de profiter de sa longue expérience à l'Académie et mettre en commun, de part et d'autre, les ressources et services orientés vers le Droit international du développement.

L'INDEX DES TABLEAUX A À L

	<u>Page</u>
<u>TABLEAU A:</u> Distribution géographique de tous les boursiers (total: 184) du CRDI; sessions 1986 à 1979.....	50
<u>TABLEAU B:</u> Distribution géographique des auditeurs des pays en voie de développement; sessions 1986-1978.....	51
<u>TABLEAU C:</u> Distribution géographique des boursiers (de recherche de doctorat seulement) du CRDI, sessions 1986 à 1979.....	52
<u>TABLEAU D:</u> Distribution géographique des auditeurs des pays industrialisés; sessions 1986-1978.....	53
<u>TABLEAU E:</u> Distribution des boursiers (auditeurs seulement) du CRDI, selon le sexe, l'âge moyen et la période (D.I. Privé, D.I. Public ou les deux à la fois) d'inscription; sessions 1986 à 1979	54
<u>TABLEAU F:</u> Distribution des boursiers (de recherche de doctorat seulement) du CRDI, selon le sexe et l'âge moyen; sessions 1986 à 1979.....	55
<u>TABLEAU G:</u> Distribution des auditeurs selon la période (D.I. privé ou public); le sexe et la langue choisie (français ou anglais); sessions 1986 à 1981.....	56
<u>TABLEAU H:</u> Distribution des boursiers (auditeurs féminins seulement) du CRDI, selon la langue choisie; sessions 1986 à 1979.....	57
<u>TABLEAU I:</u> Distribution des auditeurs par période (D.I. privé, D.I. public ou les deux à la fois) d'inscription; sessions 1986 à 1977.....	58
<u>TABLEAU J:</u> Distribution des boursiers (auditeurs et de recherche de doctorat) du CRDI, selon leur occupation; sessions 1986-1979.....	59
<u>TABLEAU K:</u> Occupation des auditeurs selon la période (D.I. Privé ou Public, et Total); sessions 1985 à 1978.....	60
<u>TABLEAU L:</u> Provenance géographique (pays en développement ou pays industrialisés) des professeurs, sessions 1986-1979.....	61

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DE TOUS LES BOURSIERS
(total: 184)
DU CRDI; SESSIONS 1986 à 1979

AFRIQUE		AMÉRIQUE CENTRALE & LATINE		ASIE & MOYEN ORIENT		AUTRES	
Algérie	6	Argentine	9	Afghanistan	1	Japon	1
Angola	1	Barbade	2	Bangladesh	3	Pologne	1
Bénin	1	Bolivie	1	Cambodge	1	U.R.S.S	1
Botswana	1	Bésil	8	Chine	9		
Burkina Fasso*	1	Chili	1	Corée	5		
Burundi	4	Colombie	3	Inde	8		
Cameroun	4	Costa Rica	1	Indonésie	1		
Centrafrique	2	Cuba	1	Iran	2		
Côte d'Ivoire	2	Rép. Dominicaine	1	Jordanie	1		
Égypte	13	Equateur	3	Liban	2		
Éthiopie	1	Guatemala	1	Malaysie	2		
Gabon	3	Guyane	1	Nepal	1		
Ghana	3	Honduras	1	Philippines	1		
Hauta-Volta*	1	Jamaïque	2	Sri Lanka	1		
Madagascar	1	Mexique	2	Syrie	2		
Malawi	1	Paraguay	1	Thaïlande	4		
Mali	1	Pérou	5	Turquie	4		
Maroc	13	Ste-Lucie	1				
Ile Maurice	1	Surinam	1				
Nigeria	3	Uruguay	1				
Ouganda	1	Venezuela	1				
Sénégal	5						
Sierra Leone	2						
Somalie	1						
Soudan	3						
Tchad	2						
Togo	2						
Tunisie	3						
Zaïre	2						
Zambie	1						
Zimbabwe	1						
TOTAL							
Nb. de pays	31	21	17	3			
Nb. de boursiers	86	47	48	3			
% de boursiers	46.7%	25.6%	26.1%	1.6%			

TABLEAU B

**DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES AUDITEURS DES PAYS
EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT; SESSIONS 1986-1978**

	AFRIQUE	AMÉRIQUE CENTRALE & LATINE	ASIE & MOYEN ORIENT	Océanie	
Afrique du Sud	13	Antilles	2	Afghanistan	4
Algérie	57	Argentine	71	Argentine	71
Angola	4	Bahamas	4	Bangladesh	14
Bénin	4	Barbade	3	Barhein	2
Botswana	4	Bermude	2	Birmanie	4
Burundi	4	Bolivie	6	Chine	27
Cameroun	18	Brésil	71	Chypre	6
Cap Vert	5	Chili	20	Corée	41
Centrafrique	6	Colombie	44	Inde	33
Comores	1	Costa Rica	12	Indonésie	26
Congo	4	Cuba	8	Iran	57
Côte d'Ivoire	7	Equateur	12	Iraq	6
Egypte	40	Grenade	3	Jordanie	4
Ethiopie	10	Guatemala	4	Koweït	4
Gabon	10	Guyane	6	Liban	19
Gambie	12	Haitie	7	Malaisie	8
Ghana	15	Honduras	10	Népal	6
Guinée-Bissau	11	Jamaïque	8	Oman	1
Haute-Volta	5	Mexique	50	Pakistan	14
Kenya	6	Nicaragua	10	Philippines	16
Lesotho	2	Panama	13	Singapour	3
Libéria	3	Paraguay	10	Sri Lanka	3
Libye	21	Pérou	28	Syrie	8
Madagascar	9	Rép. Dominicaine	4	Thaïland	19
Malawi	4	Salvador	2	Turquie	11
Mali	1	St-Christopher	2	Vietnam	12
Maroc	40	St-Lucie	3	Yemen	10
Ile Maurice	8	Surinam	3		
Mauritanie	5	Trinidad	3		
Mozambique	3	Uruguay	16		
Niger	4	Venezuela	24		
Nigeria	13				
Ouganda	8				
Rwanda	4				
Sao Tomé	2				
Senegal	19				
Seychelles	3				
Sierra Leone	3				
Somalie	2				
Soudan	4				
Tanzanie	10				
Tchad	7				
Togo	13				
Tunisie	12				
Zaire	12				
Zambie	7				
Zimbabwe					
					TOTAL
Nb. pays	47	31	27	5	110
Nb. auditeurs	456	463	363	161	1383
% auditeurs pays en dév.	35.1%	35.6%	27.9%	1.4%	100%
% auditeurs de l'ensemble	10.8%	10.9%	8.6%	0.4%	100%

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES BOURSIERS
(de recherche de doctorat seulement)
DU CRDI; SESSIONS 1986 À 1979

Algérie	1
Argentine	2
Brésil	3
Cameroun	1
Chine	3
Corée	2
Egypte	8
Gabon	1
Inde	3
Iran	1
Liban	1
Madagascar	1
Maroc	7
Pologne	1
Sénégal	2
Sierra Leone	1
Soudan	1
Tanzanie	1
Togo	1
Tunisie	4
Turquie	1
URSS	1
TOTAL	22 pays; 47

**DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES AUDITEURS DES PAYS INDUSTRIALISÉS;
SESSIONS 1986-1978**

AMÉRIQUE DU NORD		EUROPE OCCIDENTALE		EUROPE ORIENTALE		AUTRES		
Canada	159	Allemagne Fed.	482	Allemagne Est	4	Australie	17	
État-Unis	462	Autriche	51	Bulgarie	7	Israël	11	
		Belgique	101	Hongrie	11	Japon	33	
		Danemark	7	Pologne	53	N-Zélande	5	
		Espagne	254	Roumanie	14			
		Finlande	28	Tchécoslovaquie	31			
		France	254	URSS	11			
		G-Bretagne	40	Yougoslavie	73			
		Grèce	151					
		Irlande	6					
		Islande	1					
		Italie	210					
		Luxembourg	9					
		Malte	3					
		Monaco	3					
		Norvège	37					
		Pays-Bas	293					
		Portugal	20					
		Suède	28					
		Suisse	64					
								TOTAL
Nb. pays	2		20		8		4	34
Nb. auditeurs	621		2042		204		66	2933
% auditeurs pays industr.	21.2%		69.6%		7.0%		2.2%	100.0%
% auditeurs de l'ensemble	14.7%		48.2%		4.8%		1.6%	69.3%

DISTRIBUTION DES BOURSIERS
(auditeurs seulement)
DU CROCI, SELON LE SEXE, L'ÂGE MOYEN ET LA PÉRIODE
(D.I. Privé, D.I. Public ou les deux à la fois)
D'INSCRIPTION; SESSIONS 1986 à 1979

TABLEAU E

	Fém.	Masc.	TOTAL	Age moyen	D.I. Privé	D.I. Public	D.I. Pr. & Pu.
1986	5	10	15	30.5	5	13	(3)
1985	5	20	25	29.0	6	22	(3)
1984	4	16	20	29.0	3	17	(0)
1983	3	12	15	30.5	4	15	(4)
1982	5	12	17	34.0	6	14	(3)
1981	2	13	15	33.5	5	10	(0)
1980	8	7	15	26.5	ND	ND	ND
1979	5	10	15	32.5	ND	ND	ND
Nb. auditeurs	37	100	137	30.5	29	91	(13)
% auditeurs	27%	73%	100%	-	24.2%	75.8%	(12.1%)

DISTRIBUTION DES BOURSIERS
(de recherche de doctorat seulement) DU CRDI,
SELON LE SEXE ET L'ÂGE MOYEN; SESSIONS 1986 À 1979

	Fem.	Masc.	TOTAL	Age moyen
1986	1	4	5	33
1985	2	5	7	31.5
1984	2	5	7	34.1
1983	ND	ND	7	34.7
1982	0	6	6	30.0
1981	ND	ND	5	ND
1980	2	3	5	32.0
1979	2	3	5	37.0
Nb. chercheurs	9	26	47	33.6
% chercheurs	25%	75%	100%	

DISTRIBUTION DES AUDITEURS SELON LA PÉRIODE
(D.I. privé ou public);
LE SEXE ET LA LANGUE CHOISIE* (français ou anglais); SESSIONS 1986 à 1981

	D.I. PRIVÉ								D.I. PUBLIC								TOTAL (D.I. Privé + D.I. Public)							
	FÉMININ						MASCULIN		FÉMININ						MASCULIN		FÉMININ						MASCULIN	
	FRANÇAIS		ANGLAIS		TOTAL		Nb.	%	FRANÇAIS		ANGLAIS		TOTAL		Nb.	%	FRANÇAIS		ANGLAIS		TOTAL		Nb.	%
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%			Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%		
1986	39	36.8	67	63.2	106	42.1	146	57.9	42	38.9	66	61.1	108	36.9	185	63.1	81	37.9	133	62.1	214	39.3	331	60.7
1985	35	42.7	47	57.3	82	36.0	146	64.0	53	44.5	66	55.5	119	34.0	231	66.0	88	43.8	113	56.2	201	34.8	377	65.2
1984	10	15.0	57	85.0	67	36.6	116	63.4	ND	-	ND	-	114	40.4	168	59.6	ND	-	ND	-	181	38.9	284	61.1
1983	30	42.9	40	47.1	70	35.7	126	64.3	64	45.1	78	54.9	142	34.9	265	65.1	94	44.3	118	55.7	212	35.2	391	64.8
1982	15	33.3	30	66.7	45	31.2	99	68.8	47	56.6	36	43.4	83	29.1	202	70.9	62	48.4	66	51.6	128	29.8	301	70.2
1981	21	46.6	24	53.4	45	32.8	92	67.2	30	44.8	37	55.2	67	27.7	175	62.3	51	45.5	61	54.5	112	29.6	267	70.4
CUMU- LATIF	150	36.1	265	63.9	415	36.7	725	63.6	236	45.5	283	54.5	633	34.1	1226	65.9	376	43.4	491	56.6	1048	34.9	1951	65.1
												519									867			

*Les données présentement disponibles à l'Académie et au CRDI ne permettent pas de distinguer chez les auditeurs masculins la langue choisie; les mentions Mde, Mme, Miss ou Mrs indiquent au contraire la langue choisie par les auditeurs féminins.

DISTRIBUTION DES BOURSIERS
(auditeurs féminins seulement)
DU CRDI, SELON LA LANGUE CHOISIE; SESSIONS 1986 à 1979

	FRANÇAIS	ANGLAIS	TOTAL
1986	3	2	5
1985	4	1	5
1984	3	1	4
1983	2	1	3
1982	4	1	5
1981	1	1	2
1980	4	4	8
1979	4	1	5
Nb. auditeurs	25	12	37
% auditeurs	67.6	32.4	100.0

DISTRIBUTION DES AUDITEURS PAR PÉRIODE
(D.I. privé, D.I. public ou les deux à la fois)
D'INSCRIPTION; SESSIONS 1986 À 1977

	D.I. Privé	D.I.P.	D.I.Pr. & Pu.	
1986	252	293	ND	
1985	228	350	ND	
1984	183	282	ND	
1983	196	407	(83)	
1982	144	285	(59)	
1981	137	242	(50)	
1980	155	289	(68)	
1979	109	258	(48)	
1978	147	276	(63)	
1977	143	274	(61)	
				TOTAL
Nb. auditeurs	1694	2956	(432)	4650
% auditeurs	36.4%	63.6%	(16.4%)	100%

DISTRIBUTION DES BOURSIERS
(auditeurs et de recherche de doctorat) DU CRDI,
SELON LEUR OCCUPATION; SESSIONS 1986-1979

	AUDITEURS		RECHERCHE DE DOCTORAT		CUMULATIF	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Prof. et Assistants	13	12.8	13	43.3	26	19.7
Magistrat	-	-	-	-	-	-
Avocat	9	8.9	2	6.7	11	8.3
Service diplomatique	4	3.9	1	3.4	5	3.8
Étudiants	67	65.6	10	33.3	77	58.4
Professions diverses	9	8.8	4	13.3	13	9.8
TOTAL	102	100.0	30	100.0	132	100.0
Non disponible	35		17		52	
TOTAL boursiers	137		47		184	

OCCUPATION DES AUDITEURS SELON LA PÉRIODE
(D.I. Privé ou Public, et Total); SESSIONS 1985 À 1978

	1985			1984			1983			1982			1981			1980			1979			1978			CUMULATIF (1985-1978) en Nb. et en %					
	Pr.	Pu.	(Tot.)	Pr.	Pu.	(Tot.)	Pr.	Pu.	(Tot.)																					
PROFESSEURS	5	10	(15)	4	16	(20)	8	15	(23)	7	16	(23)	6	7	(13)	3	8	(11)	3	10	(13)	9	16	(25)	45	98	(143)	3.5	4.1	3.
ASSISTANTS	8	17	(25)	13	12	(25)	6	14	(20)	11	13	(24)	9	10	(19)	13	24	(37)	7	11	(18)	10	24	(34)	77	125	(202)	6.1	5.3	5.
MAGISTRATS	7	5	(12)	-	6	(6)	3	-	(3)	2	6	(8)	2	2	(4)	7	4	(11)	3	4	(7)	2	1	(3)	26	28	(54)	2.1	1.1	1.
AVOCATS	44	63	(107)	51	54	(105)	58	69	(127)	32	59	(91)	28	52	(80)	40	37	(77)	20	35	(55)	49	55	(104)	322	424	(746)	25.1	17.8	20.
SERVICE DIPLOMATIQUE	10	17	(27)	9	9	(18)	10	16	(26)	7	21	(28)	13	16	(29)	10	19	(29)	10	12	(22)	10	22	(32)	79	132	(211)	6.1	6.0	5.
ÉTUDIANTS	89	175	(264)	81	146	(227)	74	202	(276)	51	110	(161)	55	115	(170)	54	139	(193)	50	149	(199)	45	112	(157)	499	1148	(1647)	39.1	48.0	45.
PROFESSIONS DIVERSES	50	61	(113)	25	39	(64)	37	80	(117)	34	60	(94)	24	40	(64)	28	58	(86)	16	35	(51)	22	45	(67)	236	420	(656)	18.0	17.7	17.
TOTAL	211	350	(561)	183	282	(465)	196	407	(601)	144	285	(429)	137	242	(379)	155	289	(444)	109	258	(367)	147	276	(423)	1284	2375	(3659)	100.0	100.0	100.0

*Deux auditeurs classés "officiers" sont inclus.
**Un auditeur classé "officier" est inclus.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE
(pays en développement ou pays industrialisés)
DES PROFESSEURS, SESSIONS 1986-1979

PERIODE	PAYS EN DÉVELOPPEMENT			PAYS INDUSTRIALISÉS		
	D.I. Prive	D.I. Public	TOTAL	D.I. Privé	D.I. Public	TOTAL
1986	1	2	3	7	6	13
1985	1	2	3	7	5	12
1984	1	2	3	7	5	12
1983	2	3	5	6	9	15
1982	1	1	2	7	6	13
1981	2	4	6	6	5	11
1980		1	1	8	7	15
1979	3	1	4	6	9	15
TOTAL	11	16	27	54	52	106
% par période(s)	16.9%	23.5%	20.3%	83.1%	76.5%	79.7%

LE CALENDRIER DE MISSION À L'ACADÉMIE DE
DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE

2 AU 13 AOÛT 1986

Samedi, 2 août - Départ d'Ottawa à 16h30.

Dimanche, 3 août - Arrivée à La Haye à 10h00.

Lundi, 4 août -

10h00: Première rencontre au bureau du Secrétaire général de l'Académie, avec M. le professeur Daniel Bardonnnet, Secrétaire général, et M. W.A.J. Wevers, Trésorier, de l'Académie.

Introduction de la mission et de ses objectifs.

Mise au point du calendrier de mission.

Aperçu général des activités de l'Académie.

12h30: Déjeuner au Palais de la Paix, sur invitation et en compagnie de M. le professeur Daniel Bardonnnet, Secrétaire général, et de M. W.A.J. Wevers, Trésorier, de l'Académie. Bref contact préliminaire avec certains boursiers du CRDI.

14h00: Rencontre avec Mlle M. Croese, Chef du secrétariat; détermination de l'horaire des entrevues des boursiers. Précision des documents utiles disponibles relativement aux activités de l'Académie ainsi qu'aux boursiers.

16h00: Entrevues des trois boursiers de doctorat de langue française: M. B. Gueye, sénégalais, Mme D.H. Huang, chinoise et M. T. Traore, togolais.

17h30: Entrevues des deux boursiers de doctorat de langue anglaise: Mr. C.-J.G. Ndalama, tanzanien et Mr. H. Wang, chinois.

Mardi, 5 août -

9h30: Rencontre avec M. J.C. Schalekamp, Directeur, et M. Arthur Effinger, Directeur adjoint, de la bibliothèque du Palais de la Paix, au bureau du Directeur; description des services offerts aux auditeurs des sessions de Droit international privé et Droit international public ainsi qu'aux chercheurs de doctorat.

11h00: Rencontre avec M. Mohamed M. Fahmy, directeur, programme de formation UNITAR (United Nations Institute for Training and Research).

16h00: Entrevues de trois boursiers auditeurs de langue française: M. G.E. Amortegui, colombien, Mlle M. Donner-Abreu, brésilienne et M. K.G. Park, coréen.

17h30: Entrevues de trois boursiers auditeurs de langue française: M. L. Chen, chinois, Mlle B.A. Vidal-Ortiz, de la République dominicaine et M. U.F. Zhang, chinois.

Mercredi, 6 août -

10h00: Visite en compagnie du Directeur, M. Schalekamp et du Chef du Service des acquisitions, Mme Vos, de la bibliothèque du Palais de la Paix, principalement le catalogue manuel et le catalogue par ordinateur, la collection Grotius et la salle des Journaux officiels.

12h30: Déjeuner au Palais de la Paix sur invitation et en compagnie de MM. Schalekamp et Effinger ainsi que Mme Vos, de la bibliothèque du Palais de la Paix.

15h30: Seconde entrevue avec M. B. Gueye, boursier de doctorat, de nationalité sénégalaise.

Jeudi, 7 août -

10h00: Rencontre avec M. W.A.J. Wevers, Trésorier, à son bureau, et M. le professeur J.G. Lammers, Secrétaire général de l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye, ainsi que Mme J.G. van de Mortel, Secrétaire assistante, au service de l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international La Haye.

12h45: Déjeuner offert par le Conseil d'administration de l'Académie internationale de droit de La Haye.

Parmi les invités présents:

M. le professeur Daniel Bardonnnet, Secrétaire général de l'Académie;

M. le professeur Ben Achour, directeur d'étude à la session 1986 des séminaires destinés aux candidats au diplôme de l'Académie, section de langue française, deuxième période (Droit international public);

Mlle M. Croese, Chef du secrétariat;

Mme le professeur I.H.Ph. Diederiks-Verschoor,
président de l'Institut international de Droit
spatial, La Haye;

M. le professeur C. Flinterman, de la Faculté de droit
de l'Université de Limburg, Pays-Bas;

M. le professeur J.G. Lammers, de la Faculté de droit
de l'Université de Leyden, Pays-Bas, et Secrétaire
général de l'Association des auditeurs et anciens
auditeurs de l'Académie de droit international de La
Haye;

M. W.A.J. Wevers, Trésorier de l'Académie.

15h00: Seconde entrevue de M. C.C.J.G. Ndalama, boursier de
doctorat, de nationalité tanzanienne.

Vendredi, 8 août -

9h30: Visite des divers services (logement, documentation,
etc) offerts aux auditeurs de l'Académie, en compagnie
de Mme C.G. Maris, Secrétaire assistante.

10h30: Séance d'information sur le financement et l'administration du Programme extérieur de l'Académie, en compagnie de M. le professeur Daniel Bardonnnet, Secrétaire général, et de M. W.A.J. Wevers, Trésorier, de l'Académie.

16h00: Entrevues de trois boursiers auditeurs de langue anglaise: M. M.G. Becerra Ramirez, mexicain, Ms. A.T. Genta Fons, d'Uruguay et M. R.V. Itagi, de l'Inde.

17h30: Entrevues de trois boursiers auditeurs de langue anglaise: M. U.V. Kadam, de l'Inde, Ms. A.C. St-Rose, de Ste-Lucie et M. R.D. Xie, chinois.

Lundi, 11 août -

10h00: Rencontre du président du Conseil d'administration de l'Académie, Son Excellence le baron D.W. van Lynden, à son bureau du Palais de la Paix.

12h30: Déjeuner sur invitation et en compagnie de M. le professeur Daniel Bardonnnet, Secrétaire général de l'Académie.

16h00: Seconde entrevue des boursiers auditeurs MM. G.E. Amortegui, colombien, M.G. Becerra Ramirez, mexicain.

18h00: Rencontre avec M. René-Jean Dupuy, professeur au Collège de France, auparavant (1967 à 1984) Secrétaire général de l'Académie internationale de droit de La Haye.

Mardi, 12 août -

10h30: Rencontre avec Mlle M. Croese, Chef du secrétariat, afin d'obtenir les compléments d'information nécessaires à notre mandat d'évaluation.

12h30: Déjeuner en compagnie de Mlle M. Croese, Chef du secrétariat.

14h00: Seconde entrevue de Mme D.H. Huang, chinoise, récipiendaire d'une bourse de doctorat.

Mercredi, 13 août - Départ de La Haye et retour à Ottawa.

LA LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS

EN ANNEXE

- Académie de droit international de La Haye, Bulletin, années 1986, 1985, 1984, 1983, 1982, 1981, 1980, 1979.
- Académie de droit international de La Haye, Livre jubilaire 1923-1973, A.W. Sijthoff, 1973, Leyde.
- Académie de droit international de La Haye, Centre d'étude et de recherche de droit international et de relations internationales, 1985, La pollution transfrontière et le droit international, La Haye, 1986.
- Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye, Écho de La Haye, Février 1986, Tome XVII.
- Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye, Programme, Été 1986.
- Académie de droit international de La Haye, Formule de demande d'admission et Formule de demande de logement.